



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Caroline Alvarez Henry, déposée le 23 janvier 2019

« Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois »

Lausanne, le 18 avril 2019

Rappel de l'interpellation

« Le modèle familial typique formé par le couple papa/maman et leurs enfants a évolué à grande vitesse ces dernières décennies et la diversité des configurations familiales (monoparentales, recomposées, multiparentales, multiculturelles ou homoparentales) compose aujourd'hui notre réalité sociale. Dernièrement, depuis janvier 2018, l'entrée en vigueur du nouveau droit d'adoption permet à des personnes liées par un partenariat enregistré ou vivant en ménage commun d'adopter l'enfant de leur partenaire, au même titre que les personnes mariées (art. 264c), dès lors un enfant peut avoir deux parents légaux de même sexe.

Dans les différentes communications que la Ville de Lausanne adresse aux parents, certain-e-s se sentent reconnu-e-s dans leur type de famille, d'autres pas du tout. Il est donc important de porter une attention particulière aux conséquences dues à la stigmatisation pour les enfants, les jeunes et les parents du fait de leur appartenance familiale.

Il est à souligner que des secteurs sensibilisés à cette question ont déjà adapté leurs lettres et formulaires en s'adressant aux parents et même parfois aux parents partenaires. Dans ce cadre notons par exemple : les Centres de vie infantine, les APEMS, des questionnaires relatifs à la santé des enfants dans le cadre scolaire et certains établissements scolaires. Par contre, l'école fait encore parvenir des formulaires contenant la rubrique Mère / Père. De plus, concernant la rubrique relative à l'état civil, il serait souhaitable d'ajouter partenariat enregistré et d'indiquer langue parlée à la maison plutôt que langue maternelle ».

Préambule

La langue est à la fois le reflet des réalités et des pratiques au moment où elle s'est constituée, et un cadre qui modèle notre pensée. Le développement de l'égalité entre les sexes et la diversification des configurations familiales méritent donc d'être reconnus dans la langue française, non seulement pour rendre compte de nouvelles réalités, mais aussi pour favoriser l'égalité et lutter contre la discrimination.

La communication inclusive reflète cette évolution puisqu'elle promeut un langage sans stéréotypes, de genre ou d'orientation sexuelle, auquel la population entière puisse s'identifier. Recommandée depuis presque 40 ans au Québec et depuis les années 90 dans la plupart des pays francophones, l'écriture épiciène fait l'objet de plusieurs guides en Suisse. A la Confédération, au niveau cantonal et communal, des mémentos sont disponibles. La Ville de Lausanne dispose également de son propre mémento en la matière.

Ce changement progressif des pratiques d'écriture reflète une transformation de la langue française et de la société en général. La Municipalité est consciente de cette évolution sociétale, notamment au sujet des diverses configurations familiales. Afin de poursuivre dans sa volonté d'englober l'ensemble des

Lausannois-e-s dans ses actions, elle reconnaît également l'importance d'adapter sa communication à la réalité sociale actuelle. Par conséquent, l'administration lausannoise s'emploie activement à l'intégration et l'application des principes de la communication inclusive.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Existe-t-il un état des lieux des pratiques dans les différents services de la Ville en matière de communication inclusive ?

Un état des lieux de ce genre de pratiques au sein de l'ensemble des services est en cours d'élaboration et sera achevé d'ici l'été. Cette démarche est pilotée par le Bureau lausannois pour les familles (BLF). La terminologie des formulaires, courriers et autres questionnaires destinés aux familles est actuellement examinée et modifiée le cas échéant. Le but est ainsi de supprimer les choix de catégorie ne permettant pas à la population de s'identifier entièrement.

Question 2 : Existe-t-il des procédures écrites dans certains services de la Ville concernant l'usage d'un langage inclusif en matière de communication aux administré-e-s lausannois-e-s ?

Il n'existe pour le moment aucune procédure écrite concernant l'usage du langage inclusif adressé à la population lausannoise. Cependant, plusieurs services administratifs ont déjà recours à la communication inclusive dans leurs rapports avec les familles. Cela est exemplifié dans la réponse à la question n°3.

En outre, au point 8 du programme de la législature 2016-2021 (chapitre « Partager / Les habitants et l'intégration au cœur de la vie de quartier »), la Municipalité met en avant sa volonté « d'assurer une politique non discriminante pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) dans tous les domaines de l'action publique, notamment dans l'accompagnement social et la sécurité ».

De plus, un rapport-préavis en réponse au postulat « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » est en cours d'élaboration sous l'égide de l'Observatoire de la sécurité. Ce réseau de villes s'engage à lutter, au sein de leur administration, contre les discriminations faites aux personnes LGBT. Il vise également à échanger autour des expériences vécues et à partager les bonnes pratiques.

Dans cette optique, les recommandations applicables en matière de langage épïcène sont en cours d'actualisation. Une réflexion plus globale sera poursuivie dans un deuxième temps et des recommandations en matière de langage inclusif (et non seulement épïcène) diffusées à l'ensemble des services.

Question 3 : Est-ce que l'intégration systématique de la notion de diversité des configurations familiales dans la communication aux familles existe dans certains services de la Ville ?

Plusieurs services ou institutions subventionnées en rapport avec les familles ont déjà intégré des formules tenant compte de la diversité des configurations familiales dans la communication à l'égard des familles. Le BLF a pris contact l'année dernière avec Familles Arc-en-ciel, une association qui défend socialement et juridiquement les intérêts des familles homoparentales en Suisse. Suite à cette collaboration, le Bureau d'informations aux parents a modifié ses formulaires d'inscription sur la liste d'attente pour une place d'accueil dans les centres de vie enfantine. D'ici l'été, ces pratiques de communication inclusive seront intégrées dans les formulaires des services concernés de l'administration lausannoise.

Question 4 : Des mesures d'harmonisation en matière de communication inclusive sont-elles envisagées au niveau transversal pour tous les services de la Ville afin que tous les enfants et tous les parents soient reconnus dans leurs différentes compositions familiales et acceptés dans un environnement accueillant ?

Oui, de telles mesures sont prévues mais il s'agit de procéder par étapes. La première est de faire un bilan de la situation actuelle concernant la connaissance et la pratique de la communication inclusive au sein des services administratifs lausannois. Celui-ci est en cours depuis le début du mois de février. La deuxième étape consiste, quant à elle, à harmoniser les pratiques de manière transversale. A cet effet, comme déjà évoqué, une actualisation des recommandations en matière de communication inclusive sera effectuée. A terme, le but est d'obtenir une égalité de traitement pour toutes les personnes en contact avec l'administration communale quel que soit le service auquel elles ont à faire. Un objectif dont la concrétisation est prévue pour cet été.

Question 5 : Des mesures rendant inclusives tous les courriers et formulaires adressés par la Ville de Lausanne aux familles, parents et enfants sont-elles envisagées ?

Oui. En ce sens, l'administration lausannoise travaille actuellement sur l'achèvement de l'intégration des principes de la communication inclusive en s'inspirant des pratiques de la Ville de Genève, des cantons de Vaud et de Zurich ou encore de la Confédération.

Les recommandations pour le langage épïcène seront complétées dans un deuxième temps pour intégrer la communication inclusive.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Caroline Alvarez Henry.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 18 avril 2019.

Au nom de la Municipalité


Le vice-syndic
Jean-Yves Pidoux


La secrétaire adjointe
Sylvie Ecklin

